



1. Dénomination de la fonction

Analyste de système

Code fonction

2.01.006

2. But de la fonction

Assurer la mise en oeuvre, l'exploitation et l'adaptation aux nouveaux besoins de systèmes informatiques complexes.

Assurer l'administration d'une ou plusieurs bases de données ou logiciels de complexité équivalente.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment :

- la mise en oeuvre des systèmes d'exploitation, des logiciels de base et des réseaux;
- l'installation et la mise en exploitation de tout nouveau logiciel ou version de logiciel système et d'application;
- l'intégration et la configuration de nouveaux serveurs ou éléments de système;
- le développement, l'adaptation et l'installation de programmes ou procédures nécessaires au bon fonctionnement des systèmes;
- l'optimisation des ressources;
- la gestion des systèmes (SGBD) et l'administration d'une ou plusieurs bases de données;
- l'exécution du "tuning" des systèmes;
- la conception et la supervision des procédures de sauvegarde des données;
- la gestion des privilèges utilisateurs ainsi que des sécurités d'accès aux systèmes garantissant la protection des données;
- la rédaction et la tenue à jour de la documentation d'exploitation;
- l'étude de nouveaux équipements et logiciels ainsi que l'assistance aux développeurs d'applications;
- la participation et l'animation de groupes de travail;
- l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques dont celles d'administrateur-système.

Cette fonction peut inclure des tâches d'analyse-programmation.

Ces activités requièrent :

- Une formation de niveau ingénieur ETS en informatique;
- une formation auprès des constructeurs et une expérience en gestion de systèmes et bases de données qu'il est possible d'acquérir dans le poste en qualité d'administrateur-système 2.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	K	C	I	A	H	Cl. max. 17
Points	43	10	49	5	50	Total 157